

GENS DE MAISON

CATÉGORIES	SALAIRES MENSUELS au 01.01.15
1 ^{ère} catégorie (SMIG) Employés de maison sans spécialité, petit boy, petite bonne aide-cuisinier	60 000
2 ^{ème} catégorie Boy ou bonne n'assurant qu'une partie des travaux de la maison sans lavage du linge	66 000
3 ^{ème} catégorie Boy ou bonne chargé(e) d'exécuter l'ensemble des travaux courants de l'intérieur et justifiant de plus de 2 ans de pratique. Cuisinier ayant au moins 2 ans de pratique	73 322
4 ^{ème} catégorie Boy cuisinier ou bonne cuisinière assurant l'ensemble des travaux d'intérieur y compris la cuisine courante ; boy ou bonne qualifié(e) justifiant de plus de 4 ans de pratique, blanchisseur et repasseur	75 004
5 ^{ème} catégorie Cuisinier (e) qualifié(e) sachant faire la pâtisserie	76 965
6 ^{ème} catégorie Cuisinier(e) qualifié(e) sachant faire la pâtisserie ou la charcuterie	79 931
7 ^{ème} catégorie Maître d'hôtel	83 250